

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/07/2019

Dossier complet le :

29/07/2019

N° d'enregistrement :

2019-8718

1. Intitulé du projet

Projet de Parc Résidentiel de Loisir sur la commune de Saint-Julien-en-Born

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS Prestiloges

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bezot Eric

RCS / SIRET

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42.a)	Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.
47.b)	Déboisement en vue de la reconversion des sols Reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un Parc Résidentiel de Loisirs sur la commune de Saint-Julien-en-Born à environ 1 km au Sud-ouest du centre bourg de la commune.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est l'implantation d'un Parc Résidentiel de Loisirs sur la commune de Saint-Julien-en-Born au bord du lac Lunel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun arbre ne sera coupé lors de la mise en place de l'aménagement.

Les premiers travaux consisteront à décapier le sol au niveau de la voirie créée en bordure Sud du projet et au niveau des parkings, puis un très léger terrassement précédera l'installation des lodges. Ces derniers reposeront sur des plots ou des pilotis afin de limiter l'impact sur le sol et la végétation.

Des cheminements doux seront créés afin d'accéder aux lodges (30).

L'aménagement des espaces verts sera enfin réalisé.

La gestion des eaux pluviales se fera au sein d'un réseau de noues d'infiltration pour les eaux pluviales issues des surfaces semi-imperméabilisées.

Les travaux sont prévus pour une durée de 2,5 mois et débuteront en fin d'année 2019 dès validations des différentes autorisations administratives.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La clientèle des lodges occuperont les lieux et un entretien régulier des espaces verts et des réseaux sera mené.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Dossier Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du projet	1,137 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de lac Lunel
40170 Saint-Julien-en-Born

Parcelle "AK 400p"

Coordonnées géographiques¹

Long. 44°05'49"E Lat. - 1°23'43"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Planche 4 - Zonage du patrimoine naturel
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a fait l'objet d'une mesure d'évitement sur sa partie Ouest, au vu de la présence d'une lande à Molinie bleue (zone humide floristique) qu'il n'impactera pas.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé au sein du Site inscrit "SIN0000208 - Étangs landais Sud".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone spéciale de conservation "FR7200715 - Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe" est présente dans la zone d'étude, en bordure du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1,137 ha de terrain sylvicole sera converti.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon le portail géorisques, le projet est uniquement concerné par le risque "feu de forêt"</p> <p>La commune comporte 3 autres risques : inondation par submersion marine, Mouvement de terrain (recul du trait de côte et de falaises), Mouvement de terrain (tassements différentiels).</p> <p>Nous pouvons également déceler le risque de tempête.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la création du PRL, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de viabilisation des lodges entraîneront des déplacements à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, les usagers utiliseront leurs véhicules personnels afin de se déplacer.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le léger nettoyage de la parcelle, la réalisation de la route et la construction des lodges. Puis, bruits liés à un PRL de standing supérieur en contexte sylvicole.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage sera mis en place au niveau des parkings et des cheminements doux. De faibles émissions lumineuses pourront être produites par les futurs lodges. <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> La zone est partiellement concernée par les luminaires des axes routiers attenants.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du PRL n'engendrera pas de rejet de liquide dans le milieu naturel. Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales seront infiltrées dans les sols sableux perméables via la mise en place de noues.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets engendrés lors de la phase travaux et exploitation seront pris en charge au sein des filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une modification de la perception visuelle du site aura lieu. L'implantation des lodges sera associée à l'intégration d'une trame paysagère afin d'accompagner la transition. L'ensemble des Pins maritimes et Chênes pédonculés du site seront conservés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement engendrera des modification sur la vocation initiale des terrains (sylviculture). Pour autant, le secteur est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur Saint Julien en Born (Zone Uka)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'intégralité de la strate arborée du site sera conservée.

Afin d'éviter les impacts sur l'habitat du Fadet des Laïches, une mesure d'évitement sera mise en œuvre au niveau de l'habitat 2 (lande humide à Molinie et plantations éparses de pins maritimes de 20 ans). Aucun aménagement ne sera réalisé sur cette zone qui représente la partie Ouest du projet du projet initial.

Le milieu 3 (chênaie acidiphile) présent au Nord-ouest du projet sera également concerné par une mesure d'évitement.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'accompagnement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les orientations d'aménagement de la commune de St Julien en Born (Zone Uka)
- Le projet n'est concerné par aucune zone humide, habitat d'intérêt communautaire ou remarquable
- Les espaces naturels présents correspondent à des habitats liées à la sylviculture, avec un fort impact anthropique déjà présent
- Le site Natura 2000 est protégé par la présence d'un EBC, aucun milieu naturel remarquable ne sera pas impacté.
- Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place des mesures d'évitement et de réduction
- Faible impact du défrichement sur une commune très boisée : à plus de 71 %
- Présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude, sans impacts du projet sur celles-ci (cf. Diagnostic écologique sommaire)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Diagnostic écologique sommaire (dont annexes obligatoires 2 à 6).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARENTS EN BORN

le.

26 juillet 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SAS Prestiloges
52 rue du stade
40 160 Parentis-en-Born

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE

Projet de Parc Résidentiel de Loisir
Saint-Julien-en-Born (40)

Juillet 2019

REFERENCES DU DOSSIER

Etude

Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de Parc Résidentiel de Loisir sur la commune de Saint-Julien-en-Born

Maître d'ouvrage

SAS PRESTILOGES
52 rue du stade
40 160 Parentis-en-Born

Tél. : 06 62 41 75 75

Responsable : M. **BEZOT Eric**

Prestataire

Aquitaine Environnement
82 impasse du cimetière
40160 Parentis-en-Born

Tél. : 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18

Responsable de prestation : **Guillem MOUSSARD**

Auteurs de l'étude

Loïc FASAN, Chef de projet, Ecologue

Guillaume CANTAU, Stagiaire chargé d'étude

Date de remise

Juillet 2019

SOMMAIRE

I.	Généralité.....	6
II.	Localisation géographique.....	6
III.	Contexte hydrographique	9
IV.	Reportage photographique.....	11
V.	Contexte patrimonial.....	15
VI.	Flore.....	19
VII.	Faune	31
VIII.	Conclusion.....	41
IX.	Calendrier des inventaires de terrain	43

ANNEXE – PLAN DE PROJET

Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique.....	7
Planche 2 – Situation cadastrale	8
Planche 3 – Hydrographie.....	10
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel et culturel	18
Planche 5 – Cartographie des habitats.....	21
Planche 6 – Espèces patrimoniales	40
Planche 7 – Enjeux écologiques	42

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000	16
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000	16
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site.....	20
Tableau 4 : Amphibiens rencontrés sur le site et statuts de protections	31
Tableau 5 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections	33
Tableau 6 : Liste des lépidoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection.....	34
Tableau 7 : Liste des espèces d'odonates présentes sur l'aire d'étude	36
Tableau 8 : Liste des orthoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection.....	36
Tableau 9 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections.....	37
Tableau 10 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections	38
Tableau 11 : Inventaires réalisés sur le site	43

Liste des Figures

Figure 1 : Localisation des prises de vue	11
Figure 2 : Prise de vue n°1	12
Figure 3 : Prise de vue n°2	12
Figure 4 : Prise de vue n°3	12
Figure 5 : Prise de vue n°4	13
Figure 6 : Prise de vue n°5	13
Figure 7 : Prise de vue n°6	13
Figure 8 : Prise de vue n°7	14
Figure 9 : Milieu 1	22
Figure 10 : Milieu 2	23
Figure 11 : Milieu 3	24
Figure 12 : Milieu 4	25
Figure 13 : Milieu 5	26
Figure 14 : Milieu 6	27
Figure 15 : Milieu 7	28
Figure 16 : Milieu 8	29
Figure 17 : Milieu 9	30
Figure 18 : Larves de Grenouille agile	32
Figure 19 : Photographie d'un individu de Lézard de murailles présent sur le site	33
Figure 20 : Fadet des laïches	35

I. Généralité

Commune landaise située en bordure de l'océan Atlantique et à 65 Km au Sud du bassin d'Arcachon, **Saint-Julien-en-Born** apparaît être le secteur privilégié par l'entreprise SAS Prestiloges pour l'implantation d'un nouveau parc résidentiel de loisir.

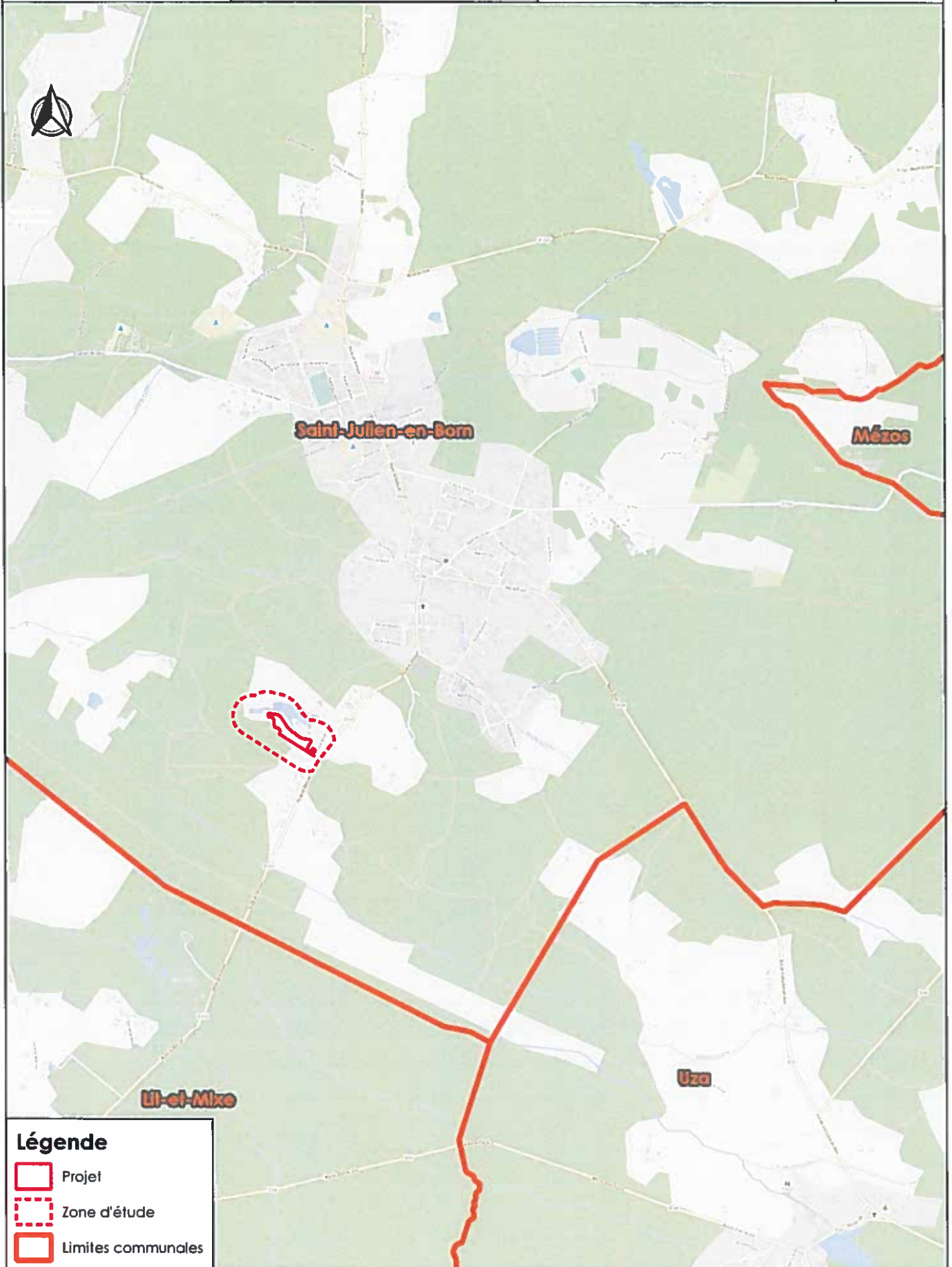
La parcelle « AK 400 » associée à ce projet se situe à 1 km au Sud-ouest du centre bourg de la commune. Le site de ce projet occupe une surface de **1,137 ha**.

Afin d'anticiper d'éventuels impacts du projet sur le milieu naturel, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

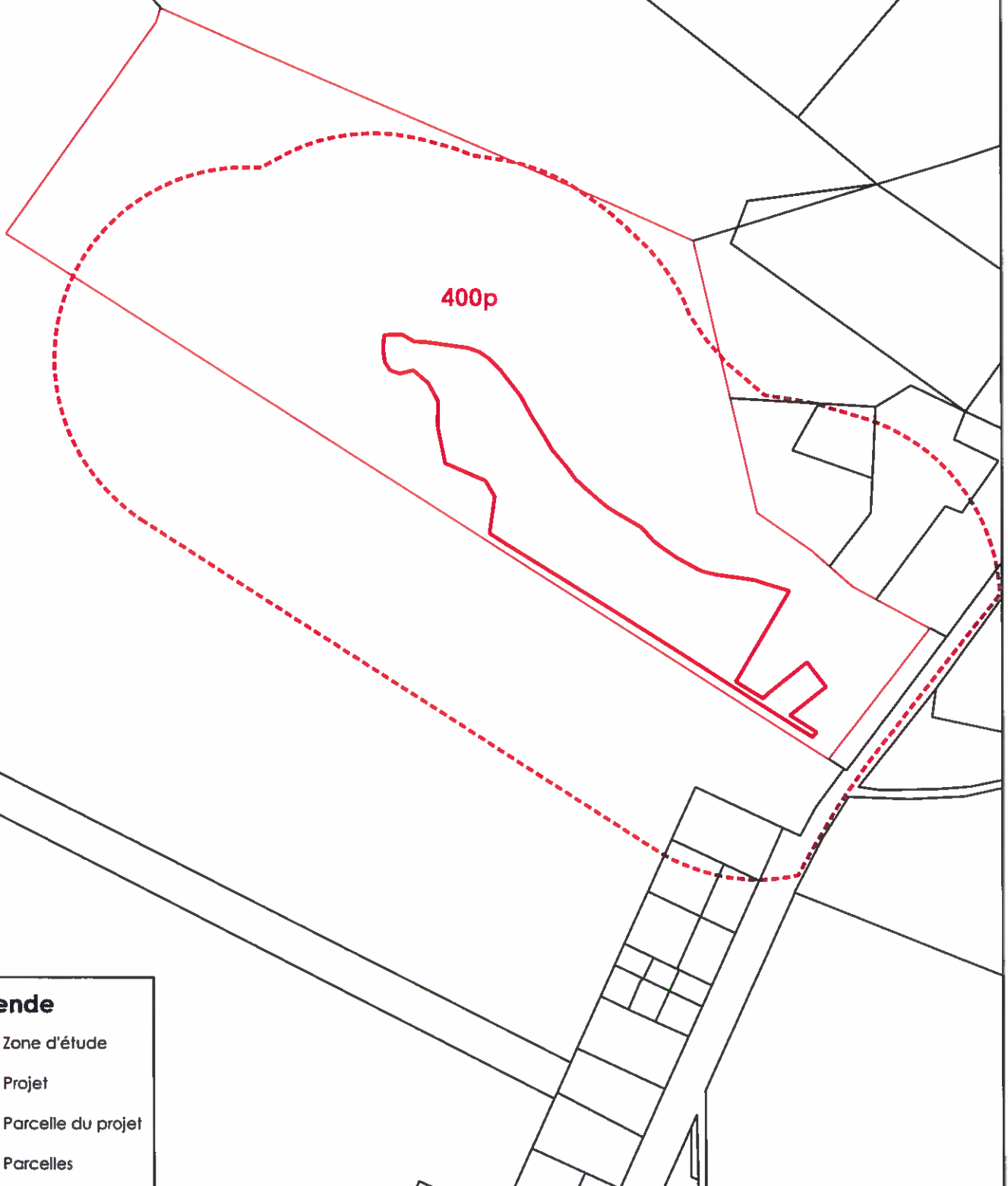
Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

II. Localisation géographique





Le projet de parc résidentiel de loisirs se trouve au Sud du territoire communal de Saint-Julien-en-Born localisé dans l'Ouest du département des Landes. Il se situe à environ 1 km au Sud-ouest du centre bourg de la commune de Saint-Julien-en-Born.



SECTION AK



Légende

-  Zone d'étude
-  Projet
-  Parcelle du projet
-  Parcelles

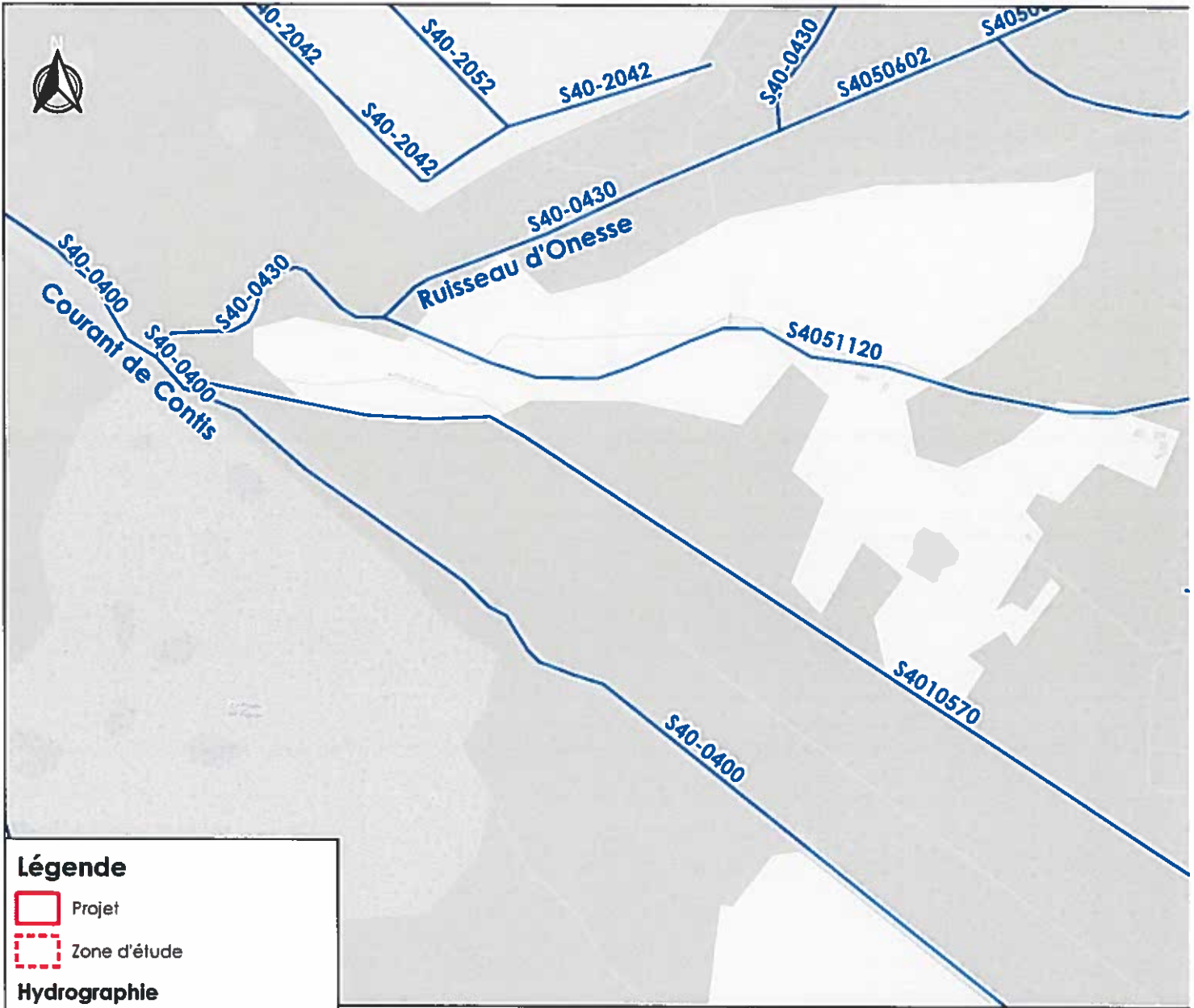
III. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant du **ruisseau codé S4051120** (toponyme inconnu).

L'eau s'infiltré au droit du projet avant de rejoindre le fossé présent en bordure du site qui rejoint à 900 mètres à l'Ouest le ruisseau de toponyme inconnu, codé **S4051120**. L'eau intègre ensuite le Ruisseau d'Onesse, codé S40-0430, avant de se déverser dans le Courant de Contis (S40-0400) puis dans l'Océan Atlantique à l'Ouest de Saint-Julien-en-Born.

Le réseau hydrographique dans la zone d'étude est bien développé avec la présence du Lac Lunel en bordure du projet et d'un fossé à l'Ouest de celui-ci qui va se jeter dans des « vergnes » (Aulnaies marécageuses) avant de se jeter dans le ruisseau codé S4051120.

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3.



Légende

- Projet
- Zone d'étude

Hydrographie

- Cours d'eau
- Lac Lunet
- Fossé

SAS PRESTILOGES

**Projet de Parc Résidentiel de Loisir
Saint-Julien-en-Born (40)**

r
Mai 2019

IV. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Décembre 2017.

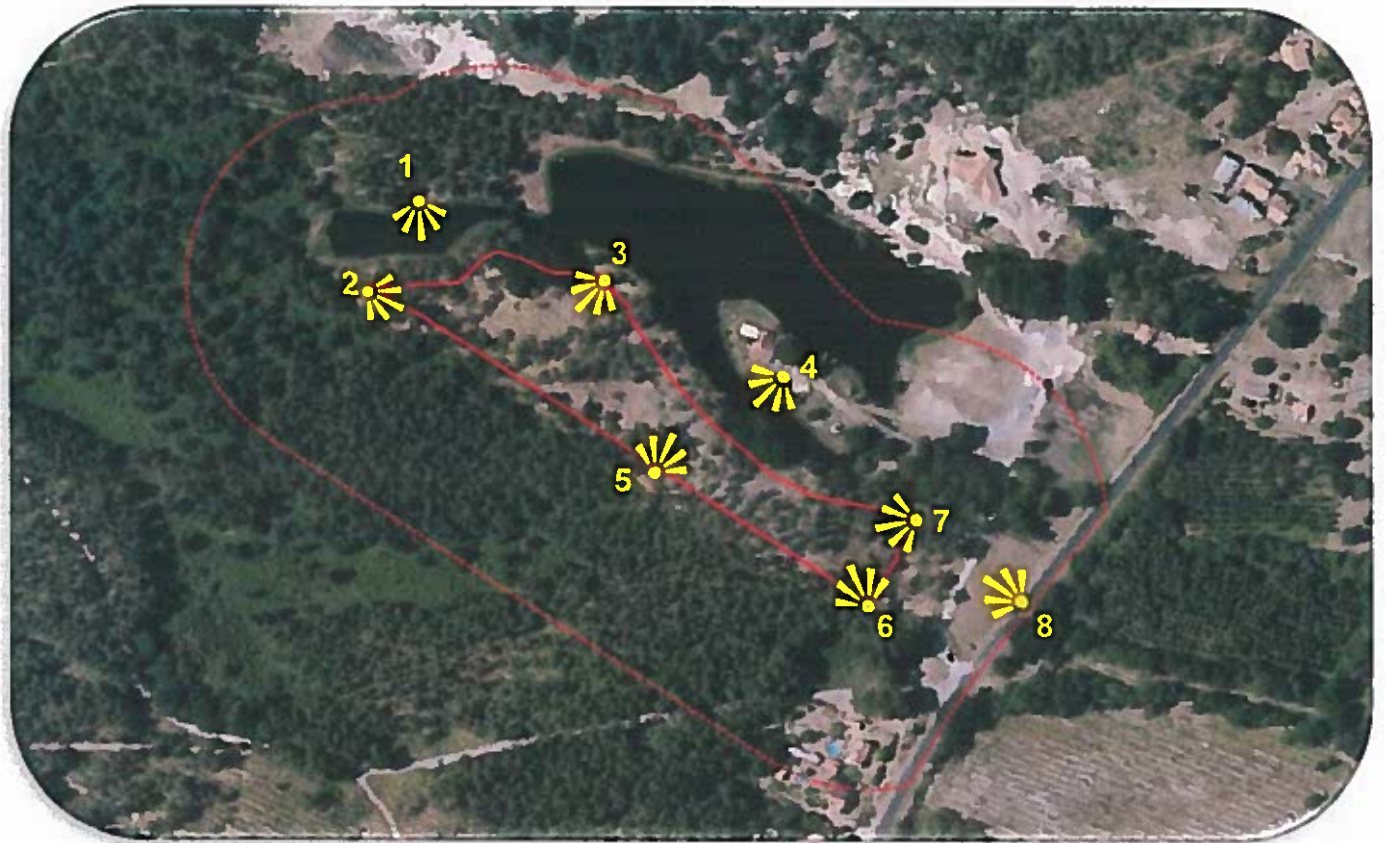


Figure 1 : Localisation des prises de vue



Figure 2 : Prise de vue n°1



Figure 3 : Prise de vue n°2



Figure 4 : Prise de vue n°3



Figure 5 : Prise de vue n°4



Figure 6 : Prise de vue n°5



Figure 7 : Prise de vue n°6

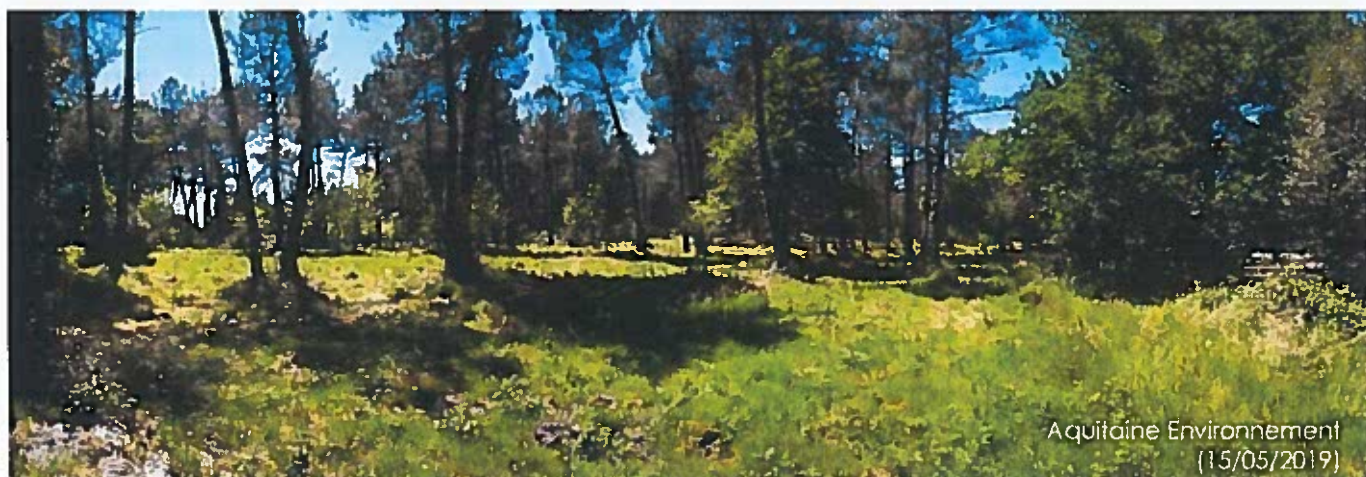


Figure 8 : Prise de vue n°7

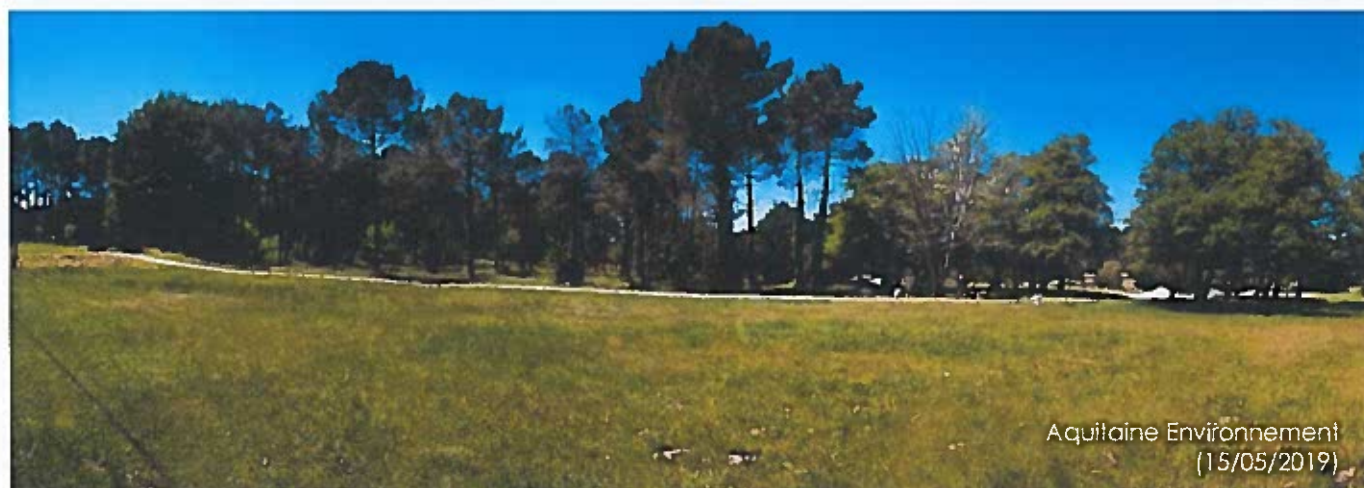


Figure 9 : Prise de vue n°8

V. Contexte patrimonial

Le site du projet appartient au site inscrit **Etangs landais du Sud, codé SIN0000208**. Aucun site protégé n'est présent au droit du projet. Cependant, une zone spéciale de conservation se trouve en bordure et quelques autres zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires sont présents dans un rayon de 5 km autour du site.

a. Patrimoine naturel

i. Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 1 : 720000950 Plaine du Pigeon et marais du Mahourat**

« Ce marais est répertorié pour être un site d'hivernage et de halte migratoire pour des espèces d'oiseaux telles que la Cigogne noire, le Chevalier guignette, la Becassine des marais. C'est également un lieu de reproduction de la Cistude d'Europe et d'amphibiens. »

Le projet est situé à 1,2 kilomètres à l'Est de cette ZNIEFF 1.

- **ZNIEFF 2 : 720001980 Ancien étang de Lit-et-Mixe et courant de Contis**

« Le site est constitué de zones humides, d'un ancien étang de Lit-et-Mixe qui se situe dans le département des Landes, il s'étend entre Onesse-et-Laharie à l'est et Lit-et-Mixe à l'ouest. Sa superficie est de 2396 ha. Il comprend des prairies marécageuses, aulnaies, saulaies, chênaies, pinèdes... Cette ZNIEFF compte des espèces d'oiseaux telles que le Circaète Jean-le-Blanc et le Faucon hobereau. »

Le projet est situé à 1 kilomètre à l'Est de cette ZNIEFF 1.

ii. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concerné par :

- Le site Natura 2000 – Directive Habitat, faune, flore : **FR7200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe**

Le site est classé du fait de la présence d'une forte diversité de milieux boisés humides et aquatiques. Il y a un important réseau de cours d'eau et un ancien étang comblé naturellement ayant évolué en zone humides de différents types : eaux douces intérieures, marais, bas-marais, tourbières, landes humides. Des espèces rares ou menacées sont présentes sur les rives.

Bien que le projet ne soit pas concerné par ces zones naturelles ou patrimoniales, une partie de ce site Natura 2000 concerne la zone d'étude (Cf. Planche 4). La zone d'aménagement du projet est située à proximité immédiate à l'extérieur du site Natura 2000.

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD – site de l'INPN) :

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Code	Intitulé de l'habitat	Pourcentage de couverture	Superficie (ha)	Conservation
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	0,10	218,8	B
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,08	175,04	A
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	0,42	918,96	B
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	0,4	875,2	B

Légende :

- Conservation :

A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

Aucun de ces habitats n'est présent sur site du projet.

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Communautaire	Présente - C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Communautaire	Présente - C	Bonne
Testudinés	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Communautaire	Présente - C	Bonne
Odonates	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Communautaire	Présente - C	Bonne

Légende :

• Population :

A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

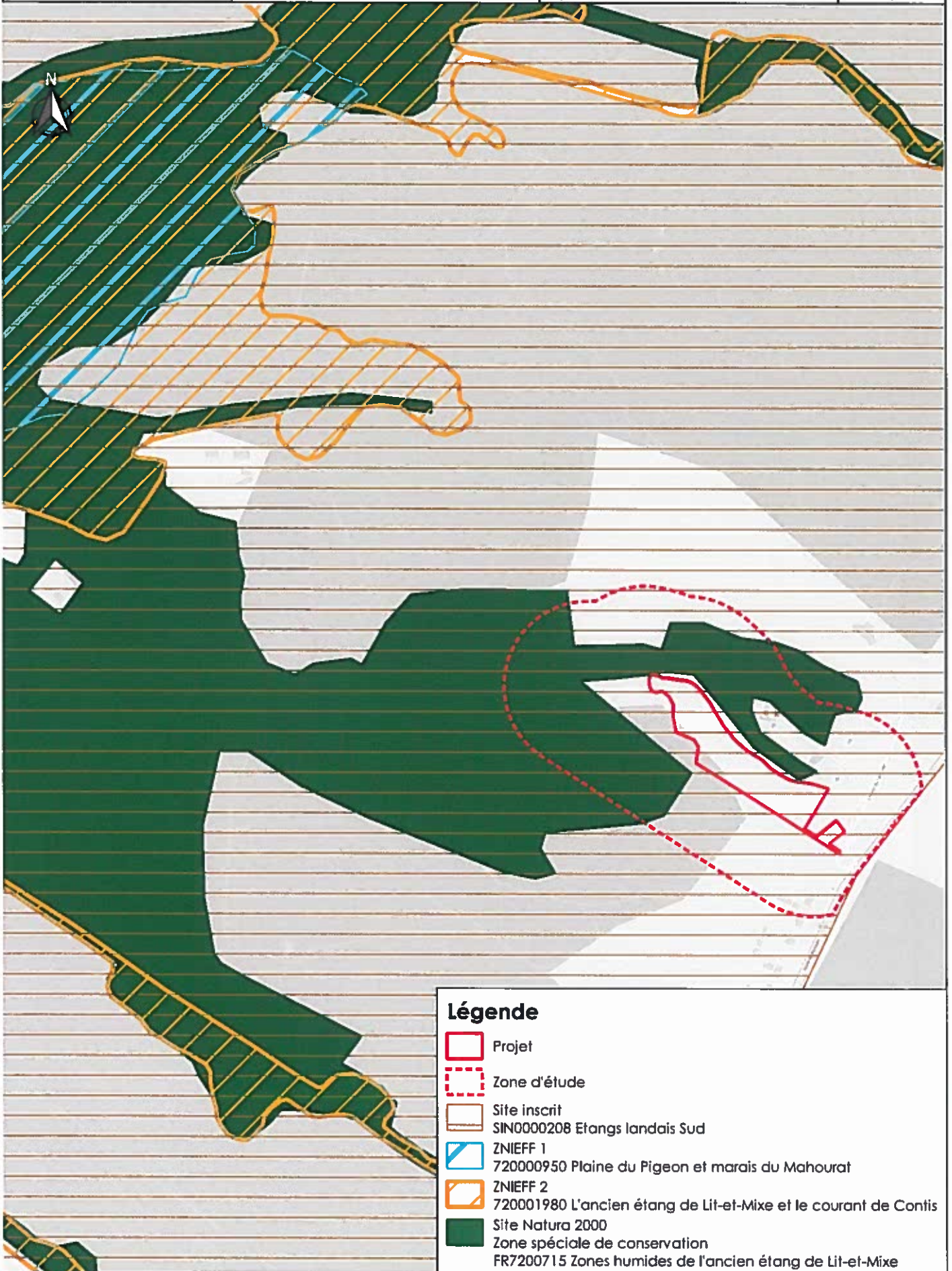
Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie.

Vu la nature de la végétation et des habitats recensés dans la zone d'étude et la présence du lac dystrophe, ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides pourrait potentiellement être présente sur les berges de l'habitat **22.14 Lac dystrophe**. Cependant, cet habitat se situe en dehors du droit du projet, et ne sera donc pas impacté par ce projet.

b. Patrimoine culturel

Le site du projet appartient au site inscrit **Etangs landais du Sud, codé SIN0000208**.

« Le site inscrit des Etangs landais sud s'étend sur plusieurs milliers d'hectares, entre l'océan et la RD 652. Il comprend dans son périmètre plusieurs étangs classés eux-mêmes au titre des sites. Le site inscrit généralisé constitue en quelque sorte un écrin à la multitude de sites classés du littoral. Les étangs Blanc, Noir, Hardy, de Laprade, de Moliets, de Soustons, de Léon et de Moysan comptent parmi les étangs classés du site inscrit des étangs landais Sud. Ce site présente plusieurs unités paysagères : le littoral, les dunes boisées entre océan et lacs littoraux, le réseau hydrographique comprenant les étangs littoraux et les courants qui les relie, la pinède du plateau landais, les bourgs, hameaux et airiaux. »



VI. Flore





Lors des investigations de terrain, 9 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :

1. **87.2** Zone rudérale
2. **31.86** Lande humide à Molinie bleue
x42.813 Plantations éparées de Pins maritimes de 20 ans
3. **41.5** Chênaie acidiphile
4. **41.C** Aulnaie
5. **42.813** Plantations de pins maritimes de 20 ans
x31.86 Lande à Fougère aigle
6. **31.861** Lande mésophile
x41.813 Plantations éparées de Pins maritimes de 20 ans
7. **38.1** Prairie mésophile
8. **22.14** Lac dystrophe
9. **86.2** Bâti
X85.3 Jardins

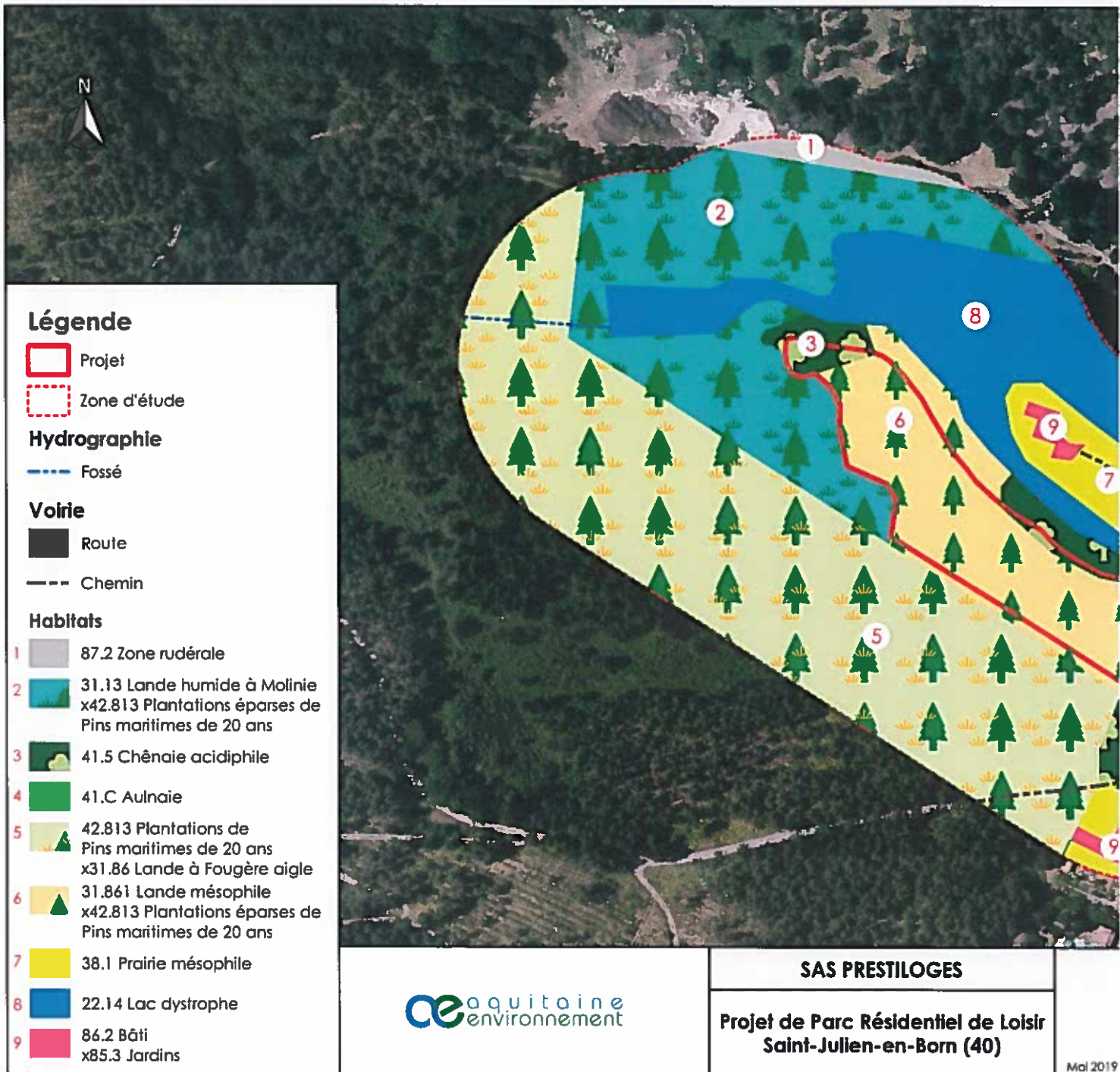
Aucun habitat présent autour du projet n'est considéré comme habitat communautaire (non prioritaire) au titre de la directive de l'Union européenne 92/43/CEE.

Les 9 milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau ci-après avec leurs équivalences entre habitat Corine Biotope, habitat européen et enjeux écologique.

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Statut	Enjeu écologique
1		87.2	-	Zone rudérale	-	Faible
2		31.86 X 42.813	-	Lande humide à Molinie bleue et plantations éparées de Pins maritimes (~20 ans)	-	Fort
3		41.5	-	Chênaie acidiphile	-	Modéré
4		41.C	-	Aulnaie	-	Modéré
5		42.813 x 31.86	-	Plantation de Pins maritimes (~ 20 ans) sur Lande à Fougère aigle	-	Faible
6		31.861 X 42.813	-	Lande mésophile et plantations éparées de Pins maritimes (~20 ans)	-	Faible
7		38.1	-	Prairie mésophile	-	Modéré
8		22.14	-	Lac dystrophe	-	Fort
9		86.2 X 85.3	-	Bâti, Jardins	-	Faible

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



a. Milieu 1 : Zone rudérale

Il s'agit d'une formation ouverte sur des sols siliceux secs, de distribution atlantique, sub-atlantique et méditerranéo-montagnarde, pauvres en espèces et avec une forte représentation de plantes annuelles qui se développent dans les espaces interstitiels (en bordures des routes, chemins, et parcelles agricoles).

Ce milieu correspond à une végétation perturbée, localisé en bordure de voirie et de sentiers forestiers. Ce milieu tend vers une pelouse herbacée rase colonisée par de nombreuses plantes pionnières. L'enjeu écologique de ce milieu est faible.

Cet habitat interstitiel sur sol perturbé peut être codé **87.2** Zone rudérale, selon la typologie Corine Biotope.

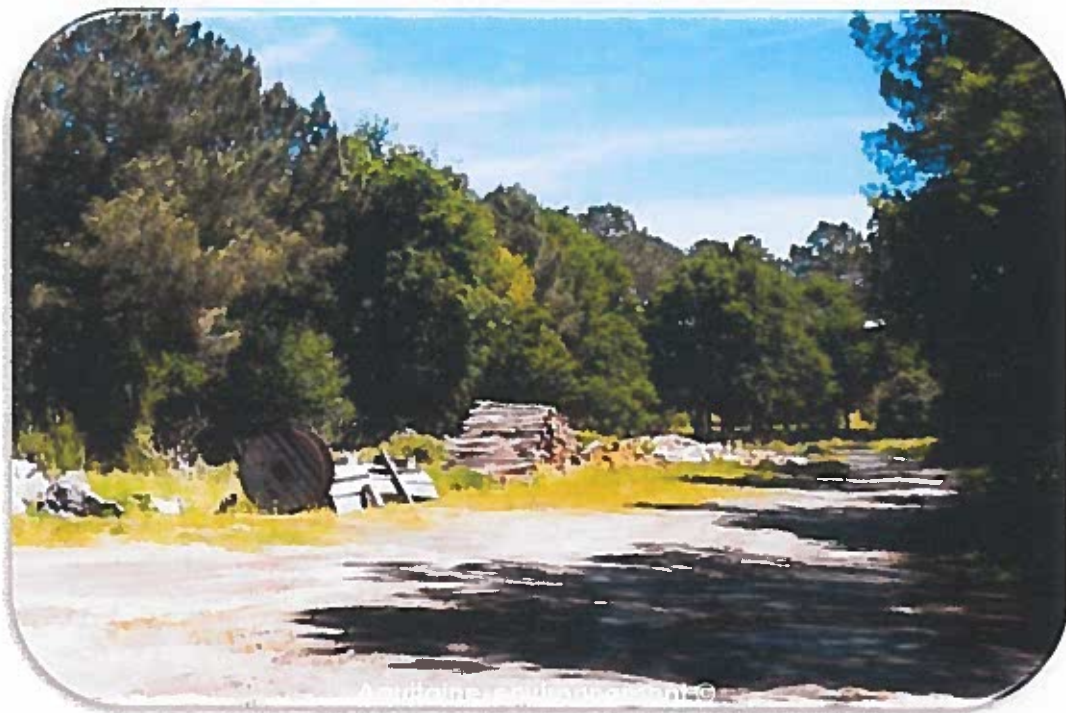


Figure 9 : Milieu 1

b. Milieu 2 : Lande humide à Molinie bleue et plantations éparées de pins maritimes d'environ 20 ans

Ce milieu est présent à l'Ouest du projet de parc résidentiel de loisirs, hors périmètre d'aménagement.

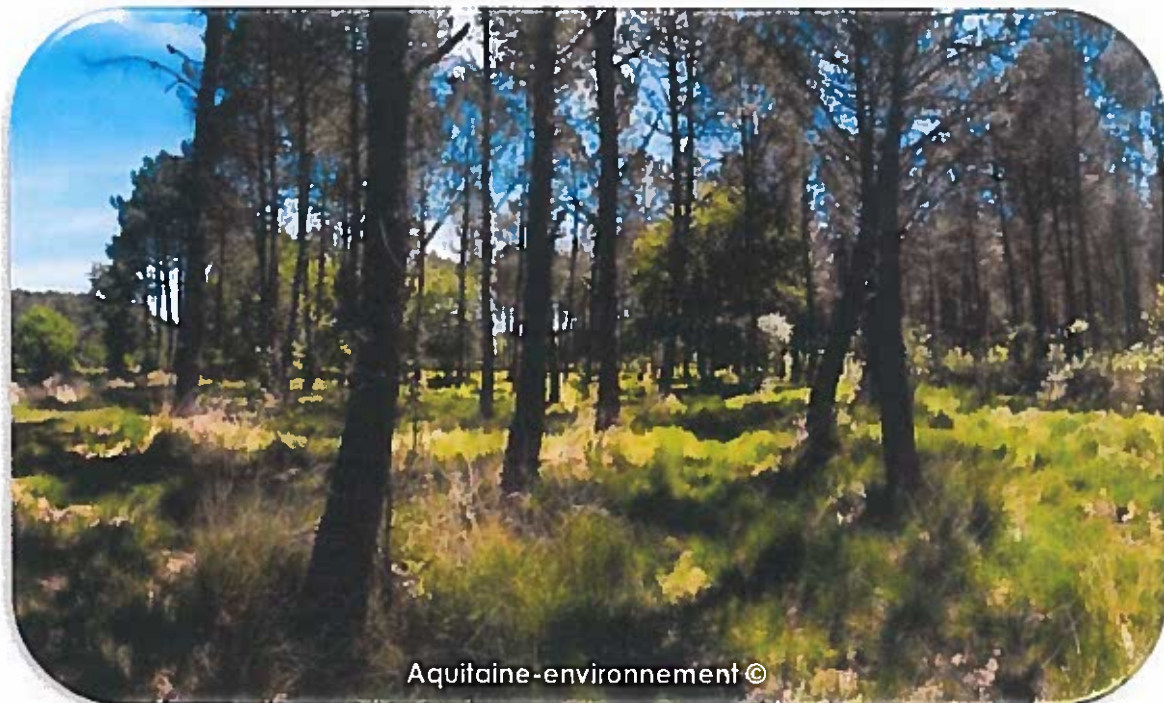
L'espèce dominante de la sous strate herbacée est la Molinie bleue qui forme la lande à Molinie. Ce milieu est peu diversifié, d'autres espèces sont cependant recensées comme la Fougère royale, la Fougère aigle, la Ronce des bois, le Roseau commun ou encore la Bourdaine.

Cet habitat correspond également à une plantation éparse de Pins maritimes âgés d'environ 20 ans.

Ce milieu peut ainsi être rattaché, selon la typologie Corine Biotope, à l'habitat : **31.86** Lande humide à Molinie x **42.813** Plantations de Pins maritimes.

La Molinie bleue est classée comme espèces indicatrice de zone humide selon l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. Ce milieu est donc classé comme zone humide floristique, son enjeu de conservation est fort.

Initialement au sein du périmètre de projet, ce milieu sera intégralement préservé par le maître d'ouvrage.



Aquitaine-environnement ©

Figure 10 : Milieu 2

c. Milieu 3 : Chênaie acidiphile

Ce milieu représente une petite surface du projet au Nord-ouest du site, et deux autres parcelles en dehors du droit du projet.

Il s'agit d'une zone de feuillus présents au Nord-ouest du projet. Cet alignement de feuillus est dominé par les Chênes pédonculé. La sous-strate est majoritairement représentée par la Fougère aigle. Des patchs de Molinie bleue sont également présents, ainsi qu'une sous strate typique des forêts de chênes : Houx, Ronce des bois.

L'intérêt écologique de ce milieu est modéré. Cet enjeu est associé à la présence de feuillus insérés dans un paysage majoritairement enrésiné. Cet habitat confère une niche écologique intéressante pour les coléoptères patrimoniaux locaux, ainsi que pour certaines espèces d'oiseaux.

Les landes/boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope au milieu suivant **41.5 Chênaie acidiphile**.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 11 : Milieu 3

d. Milieu 4 : Aulnaie

Ce milieu est présent en dehors de la zone du projet de parc résidentiel de loisirs, au Nord-est de la zone d'étude.

Il s'agit d'un peuplement d'Aulnes. La sous strate correspond à une prairie mésophile assez diversifiée : Flouve odorante, Plantain lancéolé, Centaurée, Géranium pied de pigeon, renoncule rampante peuple cette zone.

Le milieu Aulnaie présent sur ce secteur de la zone d'étude peut être rattaché selon la typologie Corine Biotope au milieu suivant **41.C Aulnaie**.

De plus, ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 12 : Milieu 4

e. Milieu 5 : Plantation de Pins maritimes sur Lande à Fougère aigle

Il s'agit de parcelles sylvicoles qui se développent au Sud et Sud-ouest de la zone d'étude. Cette parcelle se caractérise par un impact anthropique important. Cet impact est lié aux activités sylvicoles nécessaires à la mise en place des Pins maritimes puis à leurs entretiens.

La Fougère aigle est l'espèce dominante de ce milieu, ainsi la lande présente est appelée ptéridiaie. Cette plante est dotée de substances allélopathiques qui viennent inhiber la colonisation d'autres espèces pionnières. Les landes à Fougères sont souvent considérées comme des stades de recolonisation post et pré-forestiers.

L'intérêt écologique de ce terrain est modéré. Il s'agit d'une forêt de Pins maritimes. Les Pins sont âgés d'environ 20 ans. La sous-strate est très peu diversifiée, avec une présence quasiment monospécifique de la Fougère aigle. L'absence de faune ou de flore protégée et de zones humides, couplés au fait qu'il s'agisse de terres en culture monospécifique de Pins maritimes permet d'attribuer un enjeu modéré sur ce secteur.

Le boisement et la sous-strate présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope aux habitats : **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes x **31.86** Lande à Fougères aigles.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Aquitaine-environnement ©

Figure 13 : Milieu 5

f. Milieu 6 : Lande mésophile et plantations éparses de Pins maritimes

Ce milieu représente la plus grande surface au droit du site du projet, il est présent sur la partie centrale et Est du site.

La sous strate de ce milieu est dominée par l'Avoine de Thore et la Fougère aigle. Cette sous strate est également peuplée par des espèces typiques de ce type de milieu telles que l'Hélianthème tacheté, la Simethis et la Potentille des montagnes.

Cet habitat correspond également à une plantation de Pins maritimes âgés d'environ 20 ans. Ces pins sont assez écartés.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.



Figure 14 : Milieu 6

g. Milieu 7 : Prairie mésophile

Ce type d'habitats est présent dans la zone d'étude, à l'Est, Sud-est et Nord-est.

Ce type de prairie possède une flore assez diversifiée, elle est composée majoritairement de Flouve odorante, Plantain lancéolé, Centaurée, Géranium pied de pigeon, renoncule rampante.

L'intérêt écologique de ce milieu est modéré, de nombreuses espèces d'insectes peuvent utiliser ce milieu comme site de reproduction, et d'autres peuvent butiner les espèces florales présentes.

Ce milieu présent sur ce secteur de la zone d'étude peut être rattaché selon la typologie Corine Biotope au milieu suivant **38.1** Prairie mésophile.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.



Figure 15 : Milieu 7

h. Milieu 8 : Lac dystrophe

Ce milieu est situé sur la partie Nord de la zone d'étude.

Il s'agit d'un lac dystrophe aux eaux acides caractérisées par une teneur en humus élevée, souvent colorées en brun (Ph de 4-5).

Les berges de ce lac sont majoritairement colonisées par le Jonc aggloméré. D'autres espèces sont également présentes : la Molinie bleue, la Bruyère cendrée, ainsi qu'une espèce protégée au sens de l'article I de l'arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées d'Aquitaine complétant la liste nationale.

Des espèces d'amphibiens : Grenouille verte, Grenouille agile et de poissons : Black-bass, Perche commune et Perche soleil peuplent les eaux de ce lac.

Ce lac fait partie du site Natura 2000 **FR7200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe, l'intérêt écologique de cet habitat est fort**, des espèces animales protégées telles que la Cistude d'Europe ou la Loutre d'Europe sont susceptibles d'être présentes.



Aquitaine-environnement ©

Figure 16 : Milieu 8

i. Milieu 9 : Bâti et jardins

Le milieu 9 correspond aux propriétés privées situées au Sud-est de l'aire d'étude.

Ces parcelles privées n'ont pas fait l'objet d'investigations de terrains (présence de clôtures). Le tissu urbain représenté par ce milieu est relativement éparé sur ce secteur.

Ce milieu correspond également au restaurant situé sur l'îlot présent sur le lac.

Il peut être codé par l'habitat **85.3** Jardins x **86.2** Bâti.

L'enjeu écologique de ce milieu est faible. Les espèces végétales observées sont pour la majorité, d'intérêt ornemental et ne font l'objet d'aucune mesure de protection.



Figure 17 : Milieu 9

VII. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce de Reptile,
- 2 espèces d'Amphibiens,
- 15 espèces d'insectes
- 11 espèces d'Oiseaux,
- 1 espèce de Mammifère.

a. Amphibiens

Au sein de l'aire d'étude, deux espèces d'amphibiens ont été contactées. Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge Aquitaine
		PN	Berne	DH	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Art 2	An. II	An. IV	LC
Grenouille verte	<i>Pelophylax sp</i>	-	-	-	-

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007

Art 2 : Protection stricte de l'espèce et de son habitat

- Berne : Convention de Berne

An. II : Espèces de faune strictement protégées

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 4 : Amphibiens rencontrés sur le site et statuts de protections

La Grenouille agile

La Grenouille agile se retrouve principalement dans les plaines dans des formations boisées ou des fourrés. On la retrouve également dans des zones plus humides ou des prairies. En phase aquatique, la Grenouille agile affectionne les mares en forêt, en clairière ou en prairie située à proximité d'un milieu boisé. On la retrouve également dans les points d'eau temporaires d'eaux stagnantes. Pour sa reproduction, cette espèce préfère les sites bénéficiant d'un ensoleillement relativement élevé avec une pente faible permettant la formation de la végétation. Pour son repos, la Grenouille agile affectionne la strate herbacée des forêts ou des fourrés, les trouées ou les bords de chemins et les lisières. La superficie du domaine vital de la Grenouille agile est de quelques dizaines de mètres carrés

bien que la distance entre le site de reproduction et le site de repos atteigne parfois plus d'un kilomètre.

Des larves de grenouilles agiles ont été observées à l'extrémité Ouest du plan d'eau.

Cette espèce présente un intérêt patrimonial (Article 2 de la protection nationale), elle bénéficie d'une protection stricte.



Figure 18 : Larves de Grenouille agile

b. Reptiles

Au sein de l'aire d'étude, le Lézard des Murailles (*Podarcis muralis*) a été recensé lors des investigations de terrain.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2014
		PN	Berne	DH	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	An. II	An. IV	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007**

Art 2 : Protection stricte de l'espèce

- **Berne : Convention de Berne**

An. II : Espèce de faune strictement protégée

- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- **Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)**

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 5 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections

Cette espèce présente un intérêt patrimonial (Article 2 de la protection nationale), elle bénéficie d'une protection stricte.

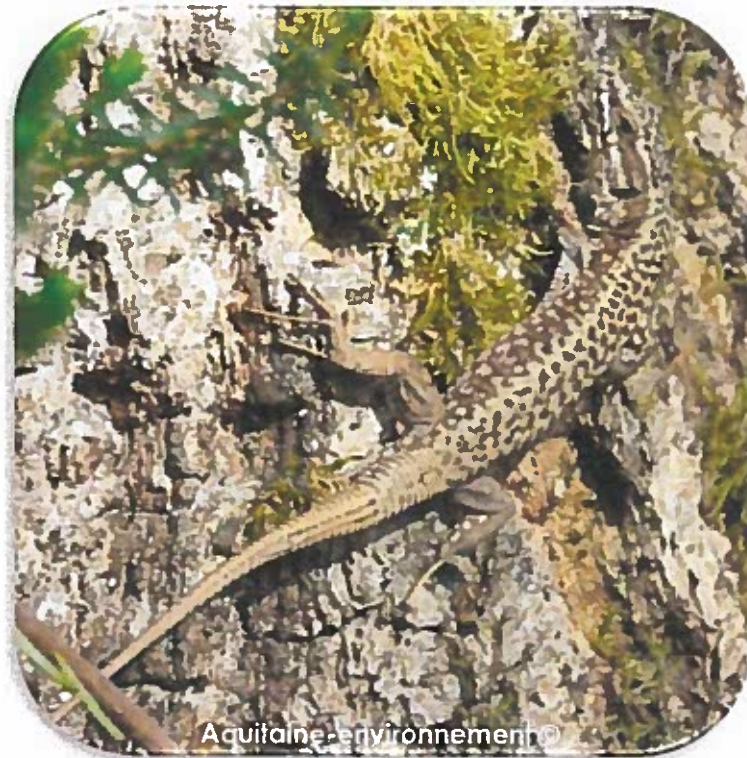


Figure 19 : Photographie d'un individu de Lézard de murailles présent sur le site

Le Lézard des murailles a été observé au Nord-ouest de la zone d'étude du projet, au niveau de la zone rudérale. Cet emplacement est ensoleillé la quasi-totalité de la journée, lui conférant un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme. Ce milieu fait ainsi partie de l'habitat de cette espèce, bien qu'il s'agisse d'une espèce assez ubiquiste (qui s'adapte à de nombreux habitats).

c. Entomofaune

Les inventaires ont mis en évidence une diversité concernant l'entomofaune sur le site d'étude :

- ▶ 6 espèces de Lépidoptères,
- ▶ 8 espèces communes d'odonates,
- ▶ 1 espèce commune d'orthoptère,

Leurs statuts de protection sont résumés dans les tableaux suivant.

Lépidoptères

Tableau 6 : Liste des lépidoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2012
		PN	Berne	DH	
Citron	<i>Gonepterys rhamni</i>	-	-	-	LC
Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Art 2	An II	An II An IV	NT
Hespérie de la mauve	<i>Pyrgus malvae</i>	-	-	-	LC
Mélitée du Plantain	<i>Melitea cinxia</i>	-	-	-	LC
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	-	-	-	LC
Procris	<i>Colias crocea</i>	-	-	-	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	-	LC

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007

- Berne : Convention de Berne

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

- Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Le cortège identifié correspond à des espèces communes dans ce type de milieu qui ne possèdent pas de statut de protection stricte. Seul le Fadet des Laïches est une espèce protégée. Son enjeu de conservation est fort.

Le Fadet des Laïches a été contacté lors de l'inventaire de l'entomofaune du 24 juin 2019 sur l'habitat **31.13 Lande humide à Molinie x42.813 Plantations éparses de Pins maritimes de 20 ans.**

Le Fadet des Laïches

Présente du Japon à la côte atlantique française en passant par l'Asie tempérée, cette espèce se retrouve en région Rhône-Alpes et dans le Sud-ouest de la France. Dans le domaine atlantique, elle était encore présente il y a une vingtaine d'années dans les régions Île-de-France, Centre et Pays de la Loire mais y est actuellement considérée comme éteinte.



Figure 20 : Fadet des laïches

Ce papillon est un hôte des zones humides (il vit aussi en pelouses xérophiles en Italie et Slovénie). Il fréquente les bas-marais, les prairies marécageuses, les landes tourbeuses, les bords des lacs et des étangs. Il se rencontre également dans les bois clairs et les forêts bordant ces différents biotopes. Le Fadet des laïches ne dépasse pas 300 mètres d'altitude et vole de fin mai à septembre selon les sites et les années en une seule génération. Les adultes passent la nuit dans les hautes touffes denses de laïches (*Carex*) et d'autres graminées (*Molinie*, *brachypodes*...). Dans la journée les mâles, plus actifs, s'éloignent parfois de leurs milieux habituels à la recherche des femelles. Les œufs sont pondus isolément sur les plantes-hôtes des chenilles : la *Molinie bleue* et le *Schoin noirâtre* (*Molinia caerulea* et *Shoenus nigricans*). Les chenilles naissent en été puis hivernent. La nymphose a lieu au mois de juin.

L'habitat de ce papillon protégé sera intégralement préservé par la SAS Prestiloges.

Odonates

Tableau 7 : Liste des espèces d'odonates présentes sur l'aire d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2010
		PN	Berne	DH	
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	-	-	LC
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>	-	-	-	LC
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	-	-	LC
Cordulie à tâches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	-	-	-	LC
Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>	-	-	-	LC
Libellule à 4 taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	-	-	-	LC
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	-	-	-	LC
Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum caeruleum</i>	-	-	-	LC

Légende :

- PN : Protection nationale
- Berne : Convention de Berne
- DH : Directive Habitats
- Liste rouge européenne de l'IUCN (2010) : Espèces menacées de disparition
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Aucune de ces espèces ne possède de statut de protection particulier. Le niveau d'enjeu de conservation de ces espèces est faible.

Orthoptères

Tableau 8 : Liste des orthoptères présents sur l'aire d'étude et statuts de protection

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2016
		PN	Berne	DH	
Oedipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	-	-	-	4

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
- Berne : Convention de Berne
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge nationale des Orthoptères de France (2004), Eric Sardet et Bernard Defaut
- 4 : Priorité 4 : Espèce fréquente, effectif stable (ou en expansion)

d. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 11 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Chevalier Culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Art 3	An. II	An II An III	-	NA (hivernant) LC (passage)
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	An III	An II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Art 1	-	-	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Art 3	-	An III	-	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Art 3	-	An II	-	DD (passage) NT (nicheur)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art 3	-	An. II	-	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Art 3	-	An III	-	NA (passage) LC (nicheur)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Art 1	-	-	An. II/1 An. III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	An. III	-	-	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	-	An. II	-	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art 1 : Gibier chassable

Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

Art 6 : Afin de permettre l'exercice de la chasse au vol, le préfet peut délivrer des autorisations exceptionnelles de désairage d'oiseaux des espèces

- Bonn : Convention de Bonn

An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- Berne : Convention de Berne

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats

An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés

An. III/2 : Limitation des autorisations de vente, transport et détention.

- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

NT : Quasi-menacé

VU : vulnérable

EN : En danger

CR : En danger critique d'extinction

Parmi ces 11 espèces d'oiseaux présentes au droit du projet, 7 possèdent des statuts de protection au titre de la réglementation française (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009). Cette avifaune est relativement commune dans le département. Seule l'Hirondelle de fenêtre est évaluée comme étant quasi-menacé au vu de la Liste rouge nationale.

Cette espèce a été observée au niveau du lac où elle y trouve une ressource en eau. Aucun habitat présent dans les parcelles du projet ne fait parti de son habitat de prédilection.

e. Mammifères

Concernant la Mammalofaune présente sur le site, un Chevreuil a été observé.

Tableau 10 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			
		PN	Berne	DH	Liste Rouge Nationale
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Art 1	An. III	/	LC

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987

Art 1 : Gibier chassable

- Berne : Convention de Berne

An. III : Exploitations réglementée

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)

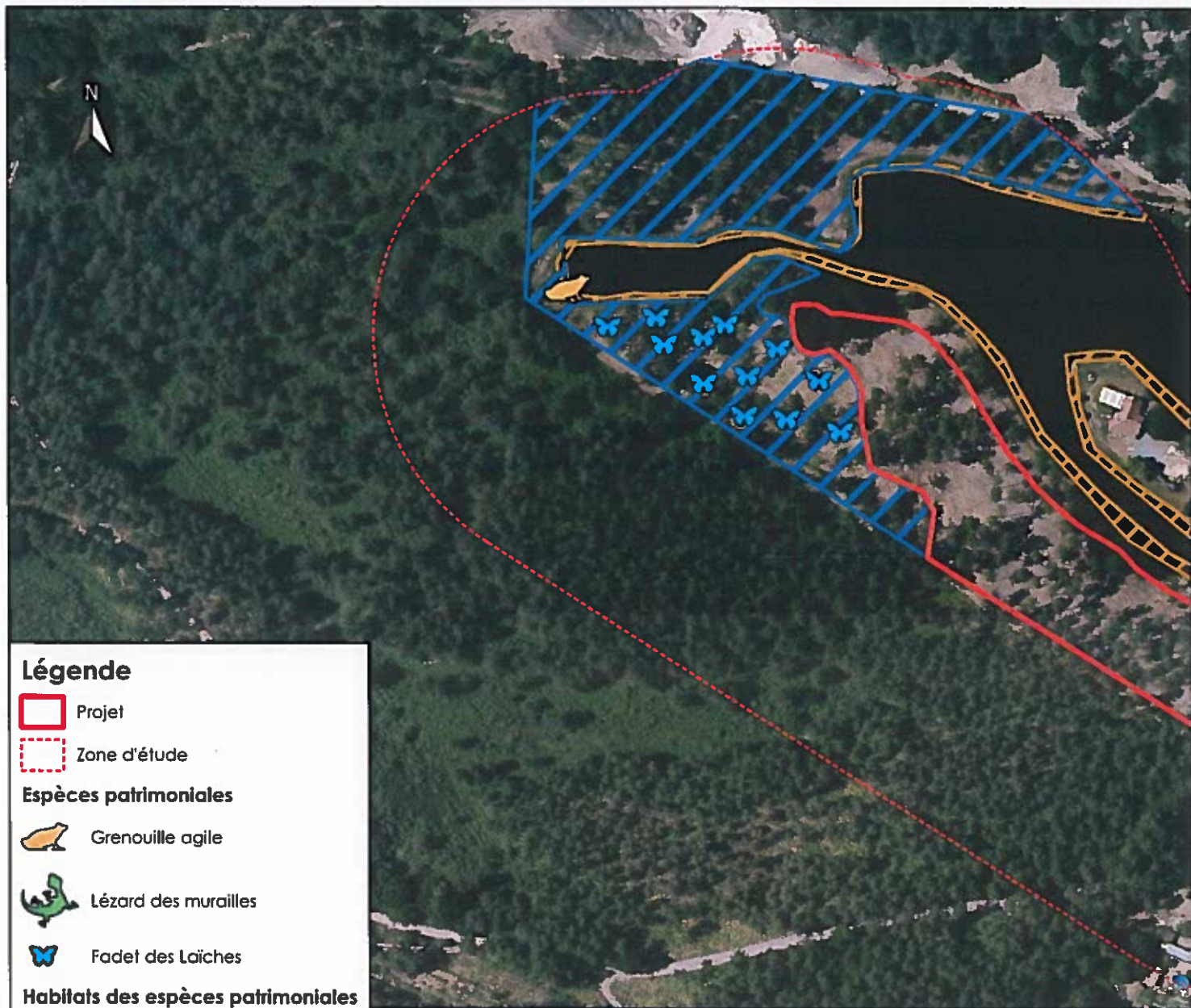
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

- NT : Quasi-menacé

Cette espèce de mammifères ne possède pas de statut de protection. Le Chevreuil est simplement soumis à une chasse règlementée.

A noter que le terrain est classé comme réserve de chasse.

Les **Chiroptères** n'ont pas été prospectés spécifiquement lors des inventaires menés.



Légende

 Projet

 Zone d'étude

Espèces patrimoniales

 Grenouille agile

 Lézard des murailles

 Fadet des Laïches

Habitats des espèces patrimoniales

 Habitat de la Grenouille agile

 Habitat du Lézard des murailles

 Habitat du Fadet des Laïches

 ce aquitaine
environnement

SAS PRESTILOGES

Projet de Parc Résidentiel de Loisir
Saint-Julien-en-Born (40)

Juin 2019

VIII. Conclusion

Au sein de la zone d'étude, le milieu 8 (lac dystrophe) présente un enjeu de conservation fort, une attention particulière sera portée sur sa protection puisqu'il fait partie d'un site Natura 2000 et abrite des espèces protégées comme la Grenouille agile. Cet habitat étant localisé en dehors du projet, ce dernier n'engendrera pas d'impact sur ce milieu.

Une zone humide floristique a pu être mise en évidence sur la zone d'étude. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation au sens de l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} Octobre 2009** et tenant compte de la **Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides** (non paru au journal officiel à ce jour) suite à l'**arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017** (n°386325). Cette zone humide floristique correspond à l'habitat 2 (lande humide à Molinie et plantations éparses de pins maritimes de 20 ans). Cette zone correspond également à l'habitat du **Fadet des Laïches**, une espèce de lépidoptères protégée en Nouvelle-Aquitaine.

Cette zone humide accueillant le Fadet des laïches sera intégralement conservé par le maître d'ouvrage. L'impact du projet sera donc nul sur l'écosystème présent.

Le milieu 3 (chênaie acidiphile) présente un enjeu modéré de conservation dans cette région où la majorité des boisements correspond à des espèces de résineux telles que le Pin maritime.

Au vu du caractère mésophile du lieu d'implantation des lodges et de la proximité des autres habitats naturels, il existe une probabilité très faible d'influence du projet sur les espèces patrimoniales présentes en limite extérieure du projet de parc résidentiel de loisir.

● Mesures d'accompagnement

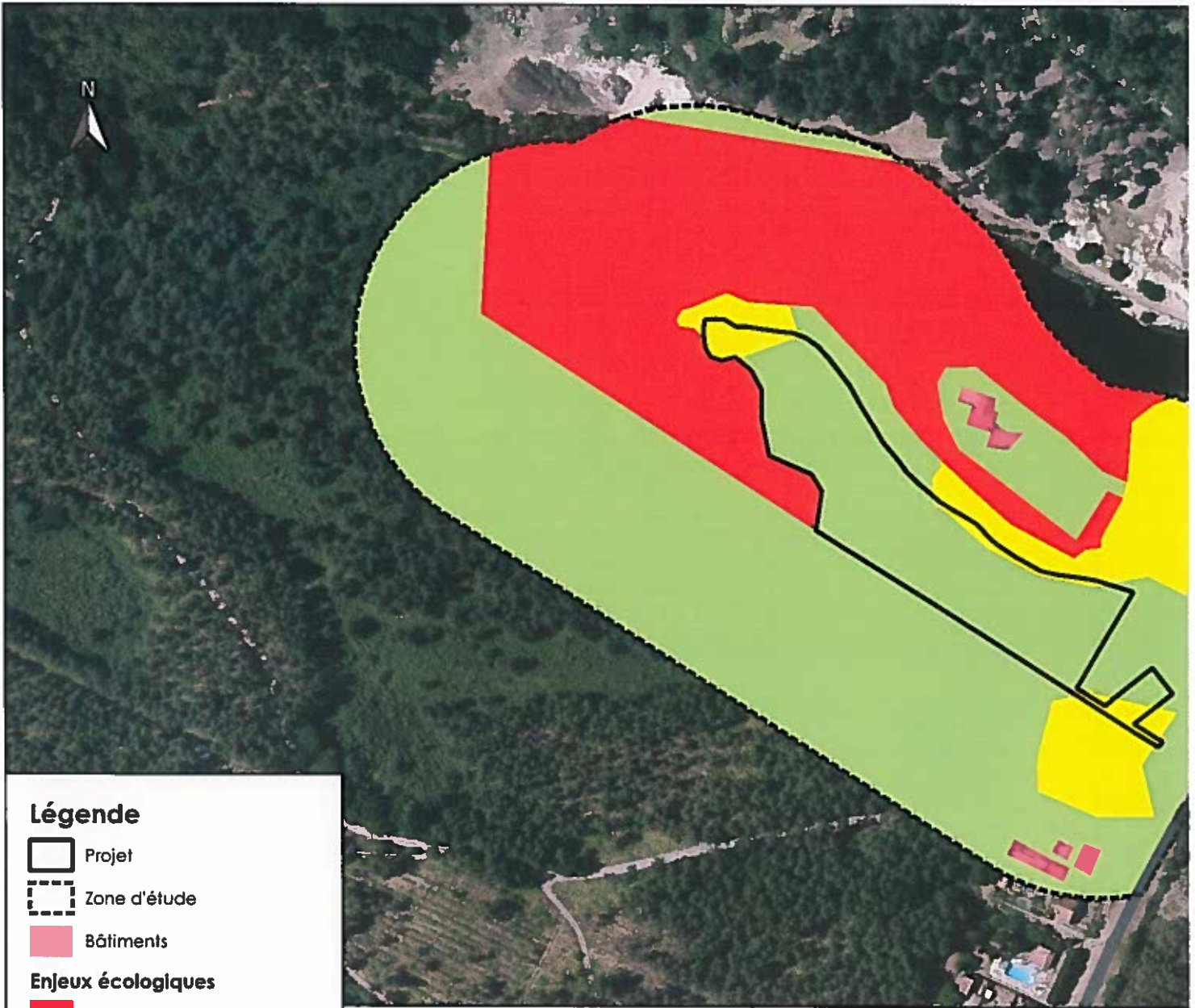
L'intégralité de la strate arborée du site sera conservée.

Afin d'éviter les impacts sur l'habitat du Fadet des Laïches, une mesure d'évitement sera mise en œuvre au niveau de l'habitat 2 (lande humide à Molinie et plantations éparses de pins maritimes de 20 ans). Aucun aménagement ne sera réalisé sur cette zone qui représente la partie Ouest du projet du projet initial.

Le milieu 3 (chênaie acidiphile) présent au Nord-ouest du projet sera également concerné par une mesure d'évitement.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'accompagnement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, **les impacts à court terme sur la faune seront réduits.**

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.



Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Bâtiments

Enjeux écologiques

-  Fort
-  Modéré
-  Faible



SAS PRESTILOGES
Projet de Parc Résidentiel de Loisir Saint-Julien-en-Born (40)

Enj

Jun 2019

IX. Calendrier des inventaires de terrain

Thématique	Date	Expert	Météorologie
Avifaune	15 mai 2019	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	15 mai 2019	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Mammifères (hors chiroptères)	24 juin 2019	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Recherche de traces et de laissés
Entomofaune	24 juin 2019	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Prospection à vue Inventaire spécifique du Fadet des laïches
Reptiles	24 juin 2019	FASAN Loïc CANTAU Guillaume	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris...

Tableau 11 : Inventaires réalisés sur le site

ANNEXE

Plan du projet

